

PROTOCOLE D'ACCORD CONCERNANT L'ASSAINISSEMENT DES COMMUNES D'AURIBEAU-SUR-SIAGNE, CANNES, LE CANNET, MANDELIEU-LA NAPOULE, MOUGINS, LA ROQUETTE-SUR-SIAGNE, PEGOMAS, THEOULE-SUR-MER

Article 1^{er}: Objet

Conformément au schéma directeur d'assainissement des huit communes, les maires de chacune de ces communes s'entendent sur un projet commun de station d'épuration en mutualisant leurs moyens pour un prix au m3 le plus bas et une structure HQE. A ce titre, la commune de Mandelieu- la Napoule apporte un terrain qui accueillera une unité permettant la valorisation des boues et leur transformation en engrais in situ, de façon à porter au plus loin la démarche de développement durable

Article 2: Cadre Juridique

1) Un nouveau syndicat à la carte sera mis en place pour les huit communes sous la présidence de Bernard Brochand. Ce syndicat devra tenir compte du périmètre des huit communes, des attentes de chacune et de la représentation desdites communes sur une base de trente-neuf délégués, évoquée dans les derniers courriers, reprise ci-dessous:

- 19 délégués au total pour les communes du Cannet, Mandelieu-la Napoule, Mougins et Pégomas
- 20 délégués au total pour les communes d'Auribeau, Cannes, La Roquette et Théoule

2) Il est proposé de dénommer la nouvelle structure Syndicat Intercommunal de l'Assainissement Unité du Bassin Cannois (S. I. A. U. B. C)

3) Le syndicat attributaire de la DSP sera transformé en un nouveau syndicat, à la carte, permettant aux communes d'adhérer au choix pour une ou plusieurs des compétences suivantes: --

- Etudes et Construction d'une station d'épuration
- Collecte des eaux usées
- Transport des eaux usées
- Traitement des eaux usées
- Gestion du SPANC
- Collecte des eaux pluviales
- Transport des eaux pluviales
- Traitement des eaux pluviales

Article 3: Une démarche fondée sur le développement durable, à un prix unique Le

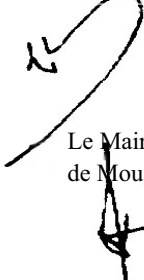
contrat de concession de la nouvelle station d'épuration comprend ainsi:

- la réduction des émissions de gaz à effet de serre (usine « carboneutre »)
- la production d'énergie solaire (4 000 m2 de panneaux photovoltaïques)
- la conception de bâtiments "zéro énergie"
- la réutilisation de l'eau traitée (eau industrielle ou d'arrosage)
- l'utilisation de matériaux durables
- le séchage des boues sur site avant une valorisation en tant que biomasses

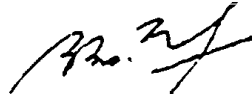
La commune de Mandelieu- la Napoule apporte la mise à disposition d'un terrain situé en face de la station d'épuration pour accueillir une unité de valorisation de ces boues séchées en engrais homologué

Les Huit Maires s'entendent pour ne communiquer qu'ensemble sur le déroulement du projet.

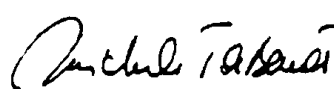
Le Maire
d'Auribeau-sur -Siagne



Le Député -Maire
de Cannes



Le Député -Maire
du Cannet



Le Maire
de Mandelieu - la
Napoule



Le Maire
de Mougins



Le Maire
de Pégomas



Le Maire
de la Roquette -sur -
Siagne



Le Maire
de Théoule - sur -Mer

